

Demande de subvention 2018

INVESTISSEMENT INDIVIDUEL

VISANT LA REDUCTION DE L'USAGE, DES RISQUES ET DES IMPACTS
DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Dispositif relevant du régime d'aide SA 50388 (ex. 39618)
Territoire de la région Centre-Val de Loire
situé sur le bassin hydrographique Loire-Bretagne

Cette demande d'aide, une fois dûment complétée, constitue, avec l'ensemble des justificatifs joints par vos soins et avec le fichier numérique adressé sur la boîte mail, le dossier unique de demande d'aide.

Où faire parvenir votre dossier ?	<ul style="list-style-type: none"> - 2 (deux) exemplaires complets de ce dossier PAPIER seront à envoyer au Guichet Unique Service Instructeur qui est la Délégation Centre Loire de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, 9 avenue Buffon - CS 36339 45063 ORLEANS CEDEX 2 - Le fichier numérique de l'annexe 3 sera à envoyer sur la boîte électronique suivante : ecophyto-centre@eau-loire-bretagne.fr - Veuillez également conserver un exemplaire complet de la demande.
Attention :	<p>Date limite d'envoi postal (recommandé avec A/R) pour les dossiers papier : le 14 mai 2018 Date limite de réception pour le fichier numérique (annexe 3) : le 14 mai 2018 à 24 h 00</p>

Toutes les informations demandées dans ce document doivent être dûment complétées.

À compléter par le responsable de la demande :

Nom du porteur du projet de l'investissement individuel : _____ Commune : _____ Dépt : _____

Cadre dans lequel se fait le projet d'investissement individuel :

Je m'identifie dans l'une des priorités suivantes :

Priorité 1 : Collectif 30 000 (2017) Nom : _____

Priorité 2 : Réseau DEPHY Nom : _____

Territoire de contrat avec AELB Nom : _____

PAEC Nom : _____

GIEE « phyto » Nom : _____

Priorité 3 : Autres cas

Montant de mon projet (en € HT) : _____

Je vérifie mes réponses et j'atteste de leur véracité

Signature :

A compléter par le porteur du projet (cf. page suivantes pour les sous-priorités liées aux investissements) :

		Réservé à l'administration
Priorité 2 : <input type="checkbox"/> DEPHY, Contrat territorial, GIEE, PAEC		<input type="checkbox"/>
Sous - priorité :		Nom du territoire ou des investissements
<input type="checkbox"/>	SP2.1: Territoire de captage prioritaire (SDAGE)	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	SP2.2: Investissement sur certaines filières (viticulture, arboriculture, maraichage, semences) –	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	SP2.3: Investissement pour du matériel de substitution –	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	SP2.4: Aire de lavage	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	SP2.5: Autre(s) investissement(s) –	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	SP2.6: CUMA	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	SP2.7: Autres investissements–	<input type="checkbox"/>

		Réservé à l'administration
Priorité 3 : <input type="checkbox"/> Autres situations		<input type="checkbox"/>
Sous - priorité :		Nom du territoire ou des investissements
<input type="checkbox"/>	SP3.1: Territoire de captage prioritaire (SDAGE)	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	SP3.2: Investissement sur certaines filières (viticulture, arboriculture, maraichage, semences) –	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	SP3.3: Investissement pour du matériel de substitution –	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	SP3.4: Aire de lavage	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	SP3.5: Autre(s) investissement(s) – cf. annexe 1	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	SP3.6: CUMA	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	SP3.7: Autre(s) investissement(s) – cf. annexe 1	<input type="checkbox"/>

CRITERES DE SOUS-PRIORISATION LIES AUX INVESTISSEMENTS



LISTE DE MATERIELS ELIGIBLES SUR LE BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Les investissements éligibles sur Loire-Bretagne sont identifiés dans la liste ci-dessous. Ils répondent aux 3 principes suivants :

- matériels et équipements dédiés à l'optimisation et à la réduction des usages et de l'impact des intrants. Ce principe exclut la mécanisation classique adaptée à la production de l'exploitation, les matériels associés à plusieurs usages et les équipements standards des matériels neufs.
- matériels et équipements efficaces : l'intérêt environnemental est avéré et le rapport bénéfice/coût est suffisamment élevé.
- Investissements allant au-delà des seules obligations réglementaires. Certains investissements permettent néanmoins d'anticiper le futur retrait d'usages phytosanitaires.

Type d'investissement	Investissements éligibles	Priorité	Type d'investissement <i>Partie à renseigner par le demandeur</i>	Poste(s) d'investissement du projet <i>Partie réservée à l'administration</i>
Matériels spécifiques favorisant la couverture et l'enherbement permanents des sols : matériel de semis dans une culture et de destruction, matériel d'implantation et d'entretien de l'enherbement en viticulture et en arboriculture	Matériel spécifique d'implantation de cultures/couverts associées (semoir centrifuge, semoir mécanique ou pneumatique (trémie simple ou compartimentée + distributeur + descentes + éclateurs ou éléments semeurs) adaptables sur un matériel de désherbage mécanique (bineuse, herse étrille, ...) ou sur semoir	SPx.7	<input type="checkbox"/> _____ _____	<input type="checkbox"/>
	Rouleaux spécifiques pour la destruction mécanique des couverts végétaux (rouleaux de type rollkrop ou rolo-faca)	SPx.7	<input type="checkbox"/> _____ _____	<input type="checkbox"/>
	Matériel spécifique pour l'implantation de couverts herbacés rang et inter-rang en viticulture et arboriculture	SPx.2	<input type="checkbox"/> _____ _____	<input type="checkbox"/>
	Matériel spécifique pour l'entretien mécanique de l'enherbement de l'interceps et de l'inter-rang en viticulture et arboriculture (broyeur, broyeur satellite, gyrobroyeur de faible largeur, tondeuse interceps,...)	SPx.2	<input type="checkbox"/> _____ _____	<input type="checkbox"/>
Équipements du pulvérisateur pour l'optimisation et la réduction de l'impact des produits phytosanitaires : limite de la dérive, traitement localisé, régulation et modulation de dose	Système de pulvérisation localisée sur le rang adaptable sur semoir, sur bineuse, ou rampe spécifique dont les équipements (cuve, roulettes, pendillards, kit DPAE...)	SPx.5	<input type="checkbox"/> _____ _____	<input type="checkbox"/>
	Système de détection de mauvaises herbes embarqué	SPx.5	<input type="checkbox"/> _____ _____	<input type="checkbox"/>
	Robots autonomes de pulvérisation localisée	SPx.5	<input type="checkbox"/> _____ _____	<input type="checkbox"/>
	Systèmes automatiques de coupure de tronçons ou de coupure buse par buse et système d'activation de la coupure hors guidage et GPS	SPx.5	<input type="checkbox"/> _____ _____	<input type="checkbox"/>
	Adaptation d'un système de régulation visant à une meilleure répartition (débit proportionnel à l'avancement mécanique (DPA) ou électronique (DPAE)) sur pulvérisateur existant	SPx.5	<input type="checkbox"/> _____ _____	<input type="checkbox"/>
Système de modulation de dose intra-parcellaire dont licence hors guidage et GPS	SPx.5	<input type="checkbox"/> _____ _____	<input type="checkbox"/>	

	Système d'injection directe de la matière active, système de circulation continue des bouillies	SPx.7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Système de sélection automatique de buses et buses à débit variable	SPx.7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Buses anti-dérives (inscrites dans la liste officielle du Ministère) et systèmes d'assistance d'air	SPx.5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Equipements visant à réduire la dérive en viticulture et en arboriculture selon la liste officielle du Ministère (note service DGAL/SDQPV/2016-275) , y compris les buses anti-dérives associées : traitement face par face (descentes, rampes de soutien panneaux de récupération des bouillies, ...), pulvérisateur à flux tangentiel, capot de désherbage, tunnel d'épamprage	SPx.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Système de confinement et de récupération des excédents de bouillie sur les appareils de traitement fixe	SPx.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Distributeurs de produit anti-limace double nappes avec DPAA (surcouteur/ épandeur centrifuge classique)	SPx.7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Matériel adapté sur planteuse permettant la formation de micro butte empêchant le ruissellement de l'eau	SPx.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Effaceur de trace de roues (pour limiter les amorces de formation de ravine)	SPx.7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Matériels de substitution aux produits phytosanitaires : lutte alternative contre les prédateurs et les adventives (désherbage mécanique et thermique, paillage), prophylaxie, entretien des bordures de parcelles, défanage et dessiccation mécanique des cultures	<u>Matériel de lutte mécanique contre les adventices</u> : Bineuse inter-rang et rang (dont options dents souples de herbes, moulinets à doigts, brosses...) Herse étrille, herse étrille rotative, houe rotative, Ecimeuse Système de guidage automatisé sur bineuses et désherbineuses (capteurs optiques / infrarouges, palpeurs, interface hydraulique associée et double antenne) Système d'autoguidage de haute précision (2-5cm) sur tracteur pour un désherbage mécanique (équipement RTK (hors borne et hors abonnement) + autoguidage tracteur associé) Hors GPS de base Châssis motorisé de désherbage couché manuel (weeding bed) Robots autonomes de désherbage mécanique	SPx.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Système de pulvérisation mixte avec traitement sur le rang et travail mécanique de l'inter-rang (désherbineuse)	SPx.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Matériel de traitement thermique (traitement vapeur, bineuse à gaz, sondes pour solarisation...)	SPx.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Matériels du travail du sol intercepts et inter rang en viticulture et en arboriculture (décavillonneuse, intercepts rotatifs, outils de travail du sol de faible largeur...)	SPx.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Matériel de paillage sur le rang ou sur planche, (épandeur de mulch, dérouleuse et récupérateur pour films organiques biodégradables ou toiles tissées pérennes)	SPx.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Matériel de lutte contre les prédateurs ou permettant une lutte biologique (filets anti-insectes...)	SPx.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Matériel de lutte contre les campagnols terrestres (matériels d'injection de gaz dans les galeries, pièges, barrières physiques, matériels	SPx.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	d'entretien de prairies) – dans le cadre d'un plan d'action validé par arrêté préfectoral			
	Broyeur d'accotement pour l'entretien des fossés – uniquement en collectif GIEE CUMA	SPx.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Matériel d'éclaircissage mécanique et de broyage en viticulture, arboriculture et maraîchage (broyeur, ramasseur, andaineurs à bois ou à feuilles, épampreuse, effeuilleuse, dédrageonneuse...)	SPx.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Broyeur de fanes de pommes de terre	SPx.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Faucheuse et andaineur adaptés à la dessiccation des semences – à justifier	SPx.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Outils d'aide à la décision : Station météo	Station météorologique portable pour le contrôle des paramètres avant traitements (température, hygrométrie, vitesse du vent, prévisions de précipitations)	SPx.7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Équipements de lutte contre les risques de pollutions ponctuelles : équipements du pulvérisateur, aire de lavage et de remplissage, traitement des effluents phytosanitaires	Adaptation sur pulvérisateur existant d'une cuve de rinçage intérieur, d'un kit d'incorporation, d'un rince bidon ou d'un système anti-goutte sur rampe	SPx.7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Système de transfert sans contact du bidon au pulvérisateur de produit liquide	SPx.7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Kit de lavage extérieur embarqué pour lavage au champ (cuve d'eau claire + pompe = lance haute pression)	SPx.7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Kit d'automatisation de rinçage intérieur des cuves	SPx.7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Automatisme "zéro volume mort" permettant une dilution et un rinçage progressif des fonds de cuve	SPx.7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Aménagement d'une aire de lavage / rinçage / remplissage avec système de récupération de débordements accidentels, intégrant les prescriptions suivantes : plateforme étanche permettant de récupérer tous les liquides en un point unique d'évacuation, débourbeur-décanteur, déshuileur, séparateur d'hydrocarbures, système de séparation des eaux pluviales, et cuve de rétention et/ou dispositif de traitement des effluents phytosanitaires agréé	SPx.4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Potence, réserve d'eau surélevée, clapet anti-retour, paillasse de préparation des bouillies	SPx.7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Volucompteur programmable embarqué ou non embarqué avec arrêt automatique pour éviter les débordements de cuve	SPx.7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Dispositifs de traitement des effluents phytosanitaires agréés	SPx.4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Implantation de haies et dispositifs végétalisés	Implantation de dispositifs végétalisés (agroforesterie, haies et éléments arborés) : matériel végétal, paillage (paillage végétal, film organique biodégradable ou toile tissée pérenne), protection des plants et main-d'œuvre associée	SPx.5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Zone tampons épuratoires (restauration de mares, zones tampons humides artificielles à l'exutoire des réseaux de drainage)	SPx.7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aménagements en lien avec milieux sensibles	Mise en défens de zones sensibles (clôture, points d'abreuvements...)	SPx.7		<input type="checkbox"/>

4– DESCRIPTION DU PROJET

Description détaillée du projet

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :

- Avoir pris connaissance des points de contrôle, des règles de versement des aides et des sanctions encourues en cas de non-respect de ces points.
- N'avoir fait l'objet d'aucun procès-verbal dressé dans l'année civile qui précède la date de dépôt de ma (notre) demande, au titre des points de contrôle des normes minimales dans le domaine de l'environnement attachés à l'investissement aidé : en matière d'hygiène, de bien-être des animaux et d'environnement.
- Etre à jour de mes (nos) cotisations sociales (en cas de personne morale, cotisations de la société et de chacun des associés exploitants) au 1^{er} janvier 2018
- Etre à jour de mes redevances auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 1^{er} janvier 2018
- Le cas échéant, avoir obtenu de la part du propriétaire du terrain sur lequel la ou les implantations sont projetées, l'autorisation de réaliser ces aménagements (travaux exécutés sur le site de l'exploitation) en application de l'article L 411-73 du code rural.
- Avoir pris connaissance que ma (notre) demande d'aide pourra être rejetée en totalité ou partiellement au motif que le projet ne répond pas aux priorités définies régionalement ou au motif de l'indisponibilité des crédits affectés à cette mesure.
- Respecter les critères de priorisation qui ont rendu mon projet éligible.

Je m'engage (nous nous engageons), sous réserve de l'attribution de l'aide à :

- Fournir toute pièce complémentaire jugée utile pour instruire la demande et suivre la réalisation de l'opération.
- Informer l'agence de l'eau Loire-Bretagne, du début d'exécution effectif de l'opération
- Informer l'agence de l'eau Loire-Bretagne, de toute modification de ma situation, de la raison sociale de ma structure, des engagements ou du projet.
- Ne pas solliciter à l'avenir, pour ce projet, d'autres crédits (nationaux ou européens), en plus de ceux mentionnés dans le tableau « financement du projet ».
- A ce que l'équipement dont l'acquisition est prévue dans le cadre du projet respecte les normes en vigueur.
- Poursuivre mon (notre) activité agricole au sens de l'article L311-1 du code rural ayant bénéficié de l'aide pendant une période de cinq années à compter de la date du paiement final.
- Maintenir sur mon (notre) exploitation les équipements et les aménagements ayant bénéficié des aides pendant une durée de cinq ans à compter de la date du paiement final.
- A conserver pendant une période de 10 ans tout document permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération : factures et relevés de compte bancaire pour des dépenses matérielles, et tableau de suivi du temps de travail pour les dépenses immatérielles, comptabilité, etc.
- A permettre / faciliter l'accès à la structure aux autorités compétentes chargées de contrôles pour l'ensemble des paiements que je sollicite pendant dix ans.
- Respecter les conditions relatives aux normes minimales requises dans le domaine de l'environnement attachées à l'investissement durant une période de cinq ans à compter à compter de la date du paiement final
- Me (nous) soumettre à l'ensemble des contrôles administratifs et sur place qui pourraient résulter de l'octroi d'aides nationales et européennes.
- Fournir aux évaluateurs désignés ou autres organismes habilités à assumer des fonctions en son nom, toutes les informations nécessaires pour permettre le suivi et l'évaluation du programme.



L'inexactitude de ces déclarations est susceptible de générer un reversement partiel ou total de l'aide.

8— LISTE DES PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER

Pièces obligatoires	Pièce jointe
La demande dument complétée	<input type="checkbox"/>
Le(s)devis au nom du bénéficiaire – montant en euros HT	<input type="checkbox"/>
RIB au nom du bénéficiaire	<input type="checkbox"/>
Attestation MSA de moins de 3 mois	<input type="checkbox"/>
K Bis	<input type="checkbox"/>
Attestation réseau Dephy (si concerné)	<input type="checkbox"/>
Annexe 3 renommée et adressée à ecophyto-centre@eau-loire-bretagne.fr (format xls ou ods)	<input type="checkbox"/>



Le dossier de demande intégralement complété ainsi que la liste des pièces nommées ci-dessus sont à envoyer par courrier postal avec A/R, en double exemplaire à la délégation Centre Loire de l'agence de l'eau Loire-Bretagne sauf l'annexe 3 numérique qui doit être adressée (après avoir été renommée) à l'adresse électronique suivante : ecophyto-centre@eau-loire-bretagne.fr (le candidat utilisera le format qu'il préférera entre xls et ods et n'enverra qu'un seul fichier soit un de ces deux formats).

Le cas échéant, l'agence de l'eau Loire-Bretagne pourra demander des pièces supplémentaires jugées nécessaires à l'instruction du projet.

Fait à _____

le _____

Nom, prénom et signature(s) du demandeur.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de demande d'aide publique. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification touchant les informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au service instructeur.